Le Phare à Lucioles
écritures contemporaines

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT
www.pharealucioles.org
contact@pharealucioles.org

ASSOCIATION LE PHARE A LUCIOLES / PUBLIÉE SOUS LE N° W843001028
SIRET 495 308 926 00031

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 MAI 2023
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt trois, le 3 mai, à 18h30

Les membres de l'Association Le Phare à Lucioles se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO), sur convocation faite par le président.

L' Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel Faucher qui délègue à Mr Loïc Guénin, directeur artistique, la conduite de l'AGO.

Madame Fany RIDEL, salariée permanente invitée à l'AGO est nommée secrétaire de séance.

L'Assemblée réunissant le quorum requis, celle-ci peut valablement délibérer.
Le directeur artistique rappelle que l'AGO est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral ;
2. Présentation et approbation du rapport d'activité 2022 ;
3. Présentation et approbation des comptes annuels 2022 ;
4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;
5. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023 :
6. Renouvellement des membres du bureau ;
7. Questions diverses.

Le directeur artistique dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le bilan moral de l'année 2022.
- Le rapport financier pour l'exercice 2022
- Le budget prévisionnel pour l'exercice 2023

Le directeur artistique met successivement aux votes les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : Présentation et approbation du rapport d'activité 2022

La Compagnie a poursuivi son développement en 2022. La saison a été dense, active et très riche en créations et commandes. Les collaborations établies avec les scènes nationales et autres grandes institutions du paysage culturel français se sont poursuivies. L'équipe dresse le constat d'un renforcement de la visibilité et du positionnement de la compagnie et du M![lieu] dans le paysage local et national.

La saison 2022 du Phare à Lucioles en quelques chiffres :

- 80 jours de résidence
- 10 artistes accueilli-es au M![lieu]
- 50 concerts
- 50 journées de répétition
- 21 actions de partage
- 11 commandes à des compositeur-rice-s
- 15 000 personnes rencontrées et ou accueillies

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : Présentation et approbation des comptes annuels 2022

Le résultat net 2022 est de -5 443,00 €

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, les comptes sont certifiés sans réserve par le C.A.C.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION : Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023

Etats des lieux financiers - budget prévisionnel 2023

Dépenses prévisionnelles 2023	**460 000,00 €**
Achats matières et fournitures	21 700,00 €
Services extérieurs	16 081,00 €
Honoraires	9 000,00 €
Publicité, com	12 000,00 €
Déplacements, missions	40 000,00 €
Services bancaires, frais postaux ...	6 000,00 €
Charges de personnel	319 219,00 €
Autres charges de gestion courante	18 000,00 €
Dotations aux amortissements	18 000,00 €

Recettes prévisionnelles 2023	**460 000,00 €**
Recettes propres d'activité	121 000,00 €
Subventions d'exploitations	207 000,00 €
Autres aides privées et sociétés civiles	132 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement des membres du bureau

Les membres se représentants, le bureau est composé comme suit :

Loic Guénin : Directeur
Emmanuel Faucher : Président
Magali Tulippe : Trésorière
Véronique Vendran : Secrétaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune question diverse n'a été abordée.

La séance est levée.

Le Président
Emmanuel Faucher

Le Directeur artistique
Loïc Guénin

La secrétaire de direction
Fany Ridel

Le Phare à Lucioles
écritures contemporaines

Cie Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Ion-la Bruisse
84390 SAULT

www.pharealucioles.org
04 90 706 109 / 06 46 28 56 82
admin@pharealucioles.org

FEUILLE D'ÉMARGEMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
LE PHARE A LUCIOLES - MERCREDI 3 MAI 2023

NOMS	POSTES
LOIC GUÉNIN	Directeur Artistique
EMMANUEL FAUCHER	Président
MAGALI TULIPPE	Trésorière
VÉRONIQUE VENDRAN	Secrétaire
FANY RIDEL	Secrétaire de direction
THIERRY LLORENS	Régisseur Générale & Technique
LUCILLE FRANK	Excusée - Chargée de l'accueil et de la médiation
CÉLINE DELATTE	Excusée - Chargée de la communication

Feuille de présence certifiée conforme par les membres du bureau.
Fait à Sault, le 3 mai 2023.

Lu et approuvé

Emmanuel Faucher
Président

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
1, Place des Martyrs D'Ion-la Bruisse
84390 SAULT
06 46 28 56 82 - admin@pharealucioles.org
SIRET 485 308 929 00023

Loic Guénin
Directeur

Le Phare à Lucioles
écritures contemporaines

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT
www.pharealucioles.org
admin@pharealucioles.org

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

À Sault, le 24 avril 2023

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT

À

Monsieur Emmanuel Faucher

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 3 mai 2023.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Compagnie Le Phare à Lucioles qui aura lieu le mercredi 3 mai 2023 à 18h30 au M![lieu] - 1, place des Martyrs d'Izon la Bruisse - 84390 Sault.

Ordre du jour :

- Rapport moral et financier du Président ;
- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation du budget ;
- Renouvellement des mandats [membre du Conseil d'Administration] ;
- Questions diverses ;

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres du C.A ;

2. Les salarié.e.s permanents de la structure sont invité.e.s à participer à l'A.G ;

3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement envoyés par mail à l'adresse : admin@pharealucioles.org (Fany)

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Emmanuel Faucher

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
1, Place des Martyrs D'Izon-la Bruisse
84390 SAULT
06 48 29 50 82 - admin@pharealucioles.org
SIRET 453 308 928 00023

Loic Guénin

Le Phare à Lucioles
écritures contemporaines

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT
www.pharealucioles.org
admin@pharealucioles.org

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

À Sault, le 24 avril 2023

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT

À

Monsieur Loic Guénin

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 3 mai 2023.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Compagnie Le Phare à Lucioles qui aura lieu le mercredi 3 mai 2023 à 18h30 au M![lieu] - 1, place des Martyrs d'Izon la Bruisse - 84390 Sault.

Ordre du jour :

- Rapport moral et financier du Président ;
- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation du budget ;
- Renouvellement des mandats [membre du Conseil d'Administration] ;
- Questions diverses ;

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres du C.A ;

2. Les salarié.e.s permanents de la structure sont invité.e.s à participer à l'A.G ;

3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement envoyés par mail à l'adresse : admin@pharealucioles.org (Fany)

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Emmanuel Faucher

Le Phare à Lucioles
Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
1, Place des Martyrs D'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT
06 46 29 50 87 - admin@pharealucioles.org
SIRET 453 308 928 00023

Loic Guénin

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT
www.pharealucioles.org
admin@pharealucioles.org

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

À Sault, le 24 avril 2023

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT

À

Madame Magali Tulippe

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 3 mai 2023.

Madame,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Compagnie Le Phare à Lucioles qui aura lieu le mercredi 3 mai 2023 à 18h30 au M![lieu] - 1, place des Martyrs d'Izon la Bruisse - 84390 Sault.

Ordre du jour :

- Rapport moral et financier du Président ;
- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation du budget ;
- Renouvellement des mandats [membre du Conseil d'Administration] ;
- Questions diverses ;

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres du C.A ;

2. Les salarié.e.s permanents de la structure sont invité.e.s à participer à l'A.G ;

3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement envoyés par mail à l'adresse : admin@pharealucioles.org (Fany)

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Emmanuel Faucher

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
1, Place des Martyrs D'Izon-la Bruisse
84390 SAULT
06 46 29 50 82 - admin@pharealucioles.org
SIRET 453 308 928 00025

Loic Guénin

Le Phare à Lucioles
écritures contemporaines

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT
www.pharealucioles.org
admin@pharealucioles.org

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

À Sault, le 24 avril 2023

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
Place des Martyrs d'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT

À

Madame Véronique Vendran

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 3 mai 2023.

Madame,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Compagnie Le Phare à Lucioles qui aura lieu le mercredi 3 mai 2023 à 18h30 au M![lieu] - 1, place des Martyrs d'Izon la Bruisse - 84390 Sault.

Ordre du jour :

- Rapport moral et financier du Président ;
- Lecture des Rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation du budget ;
- Renouvellement des mandats [membre du Conseil d'Administration] ;
- Questions diverses ;

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres du C.A ;

2. Les salarié.e.s permanents de la structure sont invité.e.s à participer à l'A.G ;

3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement envoyés par mail à l'adresse : admin@pharealucioles.org (Fany)

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Emmanuel Faucher

Le Phare à Lucioles / Le M![lieu]
1, Place des Martyrs D'Izon-la-Bruisse
84390 SAULT
06 48 28 58 82 - admin@pharealucioles.org
SIRET 495 308 928 00023

Loic Guénin

ARAGOR

Experts Comptables &
Commissaires aux Comptes
Associés

Daniel BORJA

Catherine PIGEON

Kelly CHABRE

ASSOCIATION LE PHARE A LUCIOLES

Le M![lieu]
Avenue de l'Oratoire

84390 SAULT

SIRET 495 308 926 00023 - APE

Etats financiers au 31 décembre 2022

Mathilde SYLVAIN

Fabienne FACHE

Siège social Lyon | 69007 | 304b rue Garibaldi
Bureau La-Fare- en-Champsaur | 05500 | 15 route de Gap
Bureau Gap | 05000 | 73 avenue Jean Jaurès
Bureau Saint-Jean-Saint-Nicolas | 05260 | Quartier le Diamant | Pont du Fossé

Lyon 04 37 48 48 70
Hautes-Alpes 04 92 49 05 88
aragor.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables - SARL au capital de 111 200 Euros - N° SIRET 483 636 353 00052 - Code NAF 6920Z

SOMMAIRE

ASSOCIATION LE PHARE A LUCIOLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Attestation	Page	**3**
COMPTES ANNUELS		**4**
Bilan Actif	Page	**5**
Bilan Passif	Page	**6**
Soldes Intermédiaires de Gestion	Page	**7**
Compte de résultat	Page	**8**
DETAIL DES COMPTES		**10**
Bilan Actif détaillé	Page	**11**
Bilan Passif détaillé	Page	**12**
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	Page	**14**
ANNEXE COMPTABLE		**17**
Annexe des comptes annuels	Page	**18**

ATTESTATION

ASSOCIATION LE PHARE A LUCIOLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

ASSO LE PHARE A LUCIOLES

Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	**559 263**	**€**
Chiffre d'affaires	**112 290**	**€**
Résultat net comptable	**-5 443**	**€**

Fait à GAP,

Fabienne FACHE,
Expert-comptable.

Bilan comptable approuvé en AG le 3 mai 2023
Emmanuel Faucher, président de l'association
Le. PHARE A LUCIOLES

Le Phare à Lucioles / Le Mi(lieu)
1, Place des Martyrs D'Izon-la Brusse
64390 SAULT
06 46 28 50 82 - admin@pharealuciolesorg
SIRET 495 308 928 00023

COMPTES ANNUELS

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

BILAN ACTIF

ASSOCIATION LE PHARE A LUCIOLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	6 978	6 283	695	1 051
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	233 447	77 530	155 917	67 937
Autres	28 819	12 390	16 429	17 245
Immobilisations corporelles en cours	11 861		11 861	11 861
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	373		373	373
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	**281 477**	**96 202**	**185 276**	**98 467**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	135		135	121
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	111		111	7 933
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	190 990		190 990	39 613
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	181 711		181 711	204 546
Charges constatées d'avance	1 041		1 041	1 555
TOTAL (II)	**373 988**		**373 988**	**253 767**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**655 465**	**96 202**	**559 263**	**352 235**

BILAN PASSIF

ASSOCIATION LE PHARE A LUCIOLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	169 095	131 093
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 443	38 002
Situation nette (sous total)	*163 652*	*169 095*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	302 239	46 425
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**465 891**	**215 520**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 520	6 728
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 740	10 058
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	33 792	57 050
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		13 949
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 320	48 929
TOTAL (IV)	**93 373**	**136 715**
Ecarts de conversion passif **(V)**		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**559 263**	**352 235**

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

ASSOCIATION LE PHARE A LUCIOLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
TOTAL DES RESSOURCES	**112 290**	**100.00**	**76 536**	**100.00**	**35 754**	**47**
Ventes de biens	2 084	100	663	100	1 420	214
- Coût d'achat des biens vendus	159	8	35	5	124	353
MARGE COMMERCIALE	**1 924**	**92**	**628**	**95**	**1 296**	**206**
Taux de marge commerciale						
Production vendue	110 207	100	75 873	100	34 333	45
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**110 207**	**100**	**75 873**	**100**	**34 333**	**45**
+ Cotisations			487	1	-487	-100
+ Concours publics et subv. d'ex.	244 277	218	250 715	328	-6 439	-3
+ Vers. des fdt. ou cons. de dot. consompt.						
+ Ress. liées à la génér. du public	260				260	
- Approvisionnements						
- Autres achats et charges externes	117 989	105	102 052	133	15 937	16
- Aides financières						
VALEUR AJOUTÉE	**238 678**	**213**	**225 651**	**295**	**13 027**	**6**
- Impôts, taxes et versements assimilés	294		1 221	2	-927	-76
- Charges de personnel	260 478	232	206 472	270	54 006	26
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITAT.	**-22 094**	**-20**	**17 958**	**23**	**-40 052**	**-223**
+ Autres produits	33 631	30	22 836	30	10 795	47
- Autres charges	3 885	3	5 716	7	-1 831	-32
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles			90		-90	-100
EXCÉDENT BRUT CORRIGÉ	**7 652**	**7**	**34 987**	**46**	**-27 335**	**-78**
+ Produits financiers	1				1	
- Charges financières	85		189		-103	-55
+ Résultat sur cessions d'actifs VMP						
COÛT DE FINANCEMENT	**-84**		**-189**		**104**	**55**
- Impôts sur les bénéfices						
- Participation des salariés aux rés.						
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**7 568**	**7**	**34 799**	**45**	**-27 231**	**-78**
+ Résultat sur cessions d'actifs						
- Dot. aux amts, aux dépréc. et prov.	26 648	24	15 168	20	11 480	76
+ Rep. sur prov, dépréc. et trans. ch.						
- Reports en fonds dédiés						
+ Utilisations des fonds dédiés						
+ Subventions d'équipem. virées au rés.	13 637	12	18 371	24	-4 734	-26
RÉSULTAT NET	**-5 443**	**-5**	**38 002**	**50**	**-43 445**	**-114**

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION LE PHARE A LUCIOLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations		487	-487	-100
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 084	663	1 420	214
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	110 207	75 873	34 333	45
Dont parrainages	*40 978*	*61 825*	*-20 847*	*-34*
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	244 277	250 715	-6 439	-3
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	260		260	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	33 480	20 702	12 778	62
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	43		43	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	108	2 134	-2 026	-95
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**390 457**	**350 574**	**39 883**	**11**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	173	156	17	11
Variation de stock	-14	-121	107	89
Autres achats et charges externes	117 989	102 052	15 937	16
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	294	1 221	-927	-76
Salaires et traitements	186 053	157 729	28 324	18
Charges sociales	74 425	48 743	25 683	53
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	26 648	15 053	11 595	77
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	3 885	5 716	-1 831	-32
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**409 453**	**330 550**	**78 904**	**24**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-18 996**	**20 024**	**-39 020**	**-195**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1		1	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**1**		**1**	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	85	189	-103	-55
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**85**	**189**	**-103**	**-55**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**-84**	**-189**	**104**	**55**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**-19 080**	**19 836**	**-38 916**	**-196**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION LE PHARE A LUCIOLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	13 637	18 371		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**13 637**	**18 371**	**-4 734**	**-26**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		90	-90	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.		114	-114	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		**204**	**-204**	**-100**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**13 637**	**18 166**	**-4 529**	**-25**
Participation des salariés aux résultats **(VII)**				
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**404 096**	**368 945**	**35 151**	**10**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**409 538**	**330 943**	**78 596**	**24**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-5 443**	**38 002**	**-43 445**	**-114**

EPHISENS AUDIT
Yann FESTA
ZAC Micropolis
Quartier Belle Aureille
05000 GAP

commissaire aux comptes

LE PHARE A LUCIOLES

Siège social : 1 PL DES MARTYRS D'IZON LA BRUISSE 84390 SAULT

495 308 926

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

LE PHARE A LUCIOLES
Siège social : 1 PL DES MARTYRS D'IZON LA BRUISSE
84390 SAULT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

Au Président,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE PHARE A LUCIOLES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LE PHARE A LUCIOLES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents appellent de notre part les observations suivantes :

Le rapport de gestion n'ayant pas été établi, aucune diligence n'a pu être réalisée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GAP, le 18 avril 2023
Le Commissaire aux comptes

EPHISENS AUDIT, représenté par
M. Yann FESTA

LE PHARE À LUCIOLES / BUDGET PREVISIONNEL 2023

Mise à jour du 21 mars 2023

CHARGES		BP 23	%
60- Achats		**21 700,00 €**	*4,7 %*
Achats matières et fournitures stockables et non stockables (ca	3 700,00 €		
Achat de prestation de service (achat spectacles)	12 000,00 €		
Autres fournitures (fourniture admin & petit équipement)	6 000,00 €		
61- Services extérieurs		**16 081,00 €**	*3,5 %*
Locations	3 000,00 €		
Entretien et réparation	3 000,00 €		
Assurance	6 980,00 €		
Documentation	1 201,00 €		
Divers	1 900,00 €		
62- Autres services extérieurs		**67 000,00 €**	*14,6 %*
Rémunérations intermédiaires et honoraires (facture des travai	9 000,00 €		
Publicité, publication (frais de site web, impression)	12 000,00 €		
Déplacements, missions	40 000,00 €		
Services bancaires, frais postaux et télécommunication	6 000,00 €		
63- Impôts et taxes		**-**	
Impôts et taxes sur rémunération (participation de l'employeur à la formation continue)			
Autres impôts et taxes (r-taxe habitation, foncières,)			
64- Charges de personnel		**319 219,00 €**	*69,4 %*
Rémunération des personnels artistiques	60 000,00 €		*20,5 %*
Charges sociales des personnels artistiques	34 200,00 €		
Rémunération des personnes techniques	6 000,00 €		*2,0 %*
Charges sociales des personnels techniques	3 420,00 €		
Rémunération des personnel adminitratifs	135 720,00 €		*44,7 %*
Charges sociales des personnels adminsitratifs	69 879,00 €		
Autres charges de personnel (médecine du travail, formations)	10 000,00 €		
65- Autres charges de gestion courante (commandes d'œuvres, notes d'aute	18000,00 €	**18 000,00 €**	*3,9 %*
	-		
66- Charges financières (agios, interet des emprunts)		**-**	
	-		
67- Charges exceptionelles		**-**	
	-		
68- Dotation aux amortissements	18000 €	**18 000,00 €**	*3,9 %*
TOTAL DES CHARGES		460 000,00 €	

PRODUITS		BP 23	%
70- Recettes propres d'activité		**121 000,00 €**	*26,3 %*
74- Subvention d'exploitation		**207 000,00 €**	*45,0 %*
Europe	15 000,00 €		
Etat : DRAC PACA	100 000,00 €		
Région PACA	50 000,00 €		
Dép. VAUCLUSE	30 000,00 €		
Com Com CCVS	10 000,00 €		
Communes : SAULT	2 000,00 €		
75 - Autres aides privées et sociétés civiles		**132 000,00 €**	*28,7 %*
FONPEPS	15 000,00 €		
FDVA	10 000,00 €		
SACEM	24 000,00 €		
MMC	8 000,00 €		
CNM	25 000,00 €		
FONDATION de FRANCE	50 000,00 €		
		-	
TOTAL DES PRODUITS		460 000,00 €	